

## **Contribution de l'Association VeloVGP à la concertation sur la procédure de modification du PLU de Buc**

VeloVGP et son antenne VeloBuc souhaitent rappeler l'action de l'association en faveur du développement des mobilités actives, déplacements cyclistes mais aussi piétons, et à ce titre souhaite faire part de plusieurs commentaires dans le cadre de la procédure de modification du PLU de Buc.

Nous apprécions à sa juste valeur la part faite aux alternatives à la voiture dans le dernier magazine municipal et son dossier dédié aux mobilités. Mais nous souhaitons aussi insister sur le besoin d'associer les différents acteurs dès la phase de conception des opérations d'aménagements de voiries, de voies cyclables et d'itinéraires piétons et cyclistes. Il peut être utile de rappeler que la restructuration récente du carrefour du Cerf-Volant a certes conduit à une amélioration notable par rapport à la situation antérieure pour les cyclistes notamment mais n'a pas permis de rendre une copie parfaite car plusieurs lampadaires continuent d'empiéter sur le trottoir du côté de la montée de la rue Louis Blériot juste avant la supérette, ce qui gêne les piétons et peut conduire à des conflits d'usage entre piétons et cyclistes.

Par ailleurs nous nous interrogeons sur la représentation de plusieurs itinéraires cyclables du plan du zonage général :

- Certains itinéraires existants sont absents, ceux du quartier Pasteur notamment et la liaison vers l'école Louis Clément, de même la piste Buc – Les Loges est absente ;
- La piste Buc-Toussus depuis le Mirage apparaît comme un emplacement réservé mais pas comme un itinéraire existant à conserver ;
- L'emplacement réservé pour une piste Mairie-Arcades (4) ne correspond plus à aucun projet et on peut s'interroger sur son maintien, surtout depuis que la rue Massotte a été placée en zone 30 dans son intégralité, plus favorable a priori à la cohabitation cyclistes-automobiliste et donc rendant moins nécessaire un itinéraire cycliste dédié, même s'il faut constater que les excès de vitesse des automobilistes restent nombreux ; VeloBuc serait en revanche favorable dans ce secteur à réétudier la possibilité pour les cyclistes d'emprunter les voies existantes du Bois de la Sauvegarde, voire le long de la Bièvre, avec une signalétique adaptée pour favoriser la cohabitation entre promeneurs à pied et à vélo ;
- L'emplacement réservé (7) correspondant à un itinéraire existant vers la gare du Petit Jouy depuis le Mirage (itinéraire cyclable de la Véloscénie) n'est pas correctement représenté ;
- Nous nous réjouissons de la création d'un nouvel itinéraire cyclable dans la Zone d'Activité mais les itinéraires actuels (bandes cyclables) ne sont pas exactement représentés avenue Rolland Garros et avenue Morane Saulnier ;
- L'emplacement réservé au barreau de raccordement routier D91/D938 correspond de notre point de vue à un projet obsolète et ne devrait pas être maintenu, de même que le projet de voirie y menant depuis le futur quartier du Fort ; la création d'un nouvel ouvrage routier vers Guyancourt supprimant des terres agricoles devrait être abandonnée, l'itinéraire cyclable existe, et des alternatives modales avec le doublement du RD36 et la création de la ligne 18 au Sud rendent caduc ce projet.

De plus, la modification du PLU ayant aussi pour objectif d'accompagner le projet de requalification de la Zone d'Activités, nous souhaitons rappeler que plusieurs trottoirs de la zone d'activités sont dans un état déplorable depuis des années et que rien n'est fait pour y remédier malgré les différents signalements qui ont été effectués.

VeloBuc souhaite aussi apporter des commentaires sur les OAP :

- Concernant l'OAP 7, les dispositions pour les stationnements des véhicules automobiles sont très détaillées mais les modalités pour le stationnement des vélos beaucoup plus floues. Nous saluons la part réduite du nombre de stationnements de véhicules sur ce secteur par rapport à la règle générale mais il est dommage que les choses ne soient pas mieux précisées pour les stationnements des vélos. Les liaisons douces envisagées dans le secteur vers la forêt et le site classé interrogent, irait-on vers la création de nouvelles liaisons douce depuis et vers l'OAP7 ?
- Une voirie de desserte du quartier du Fort (OPA5) est figurée vers le Barreau Sud évoqué ci-avant, nous pensons qu'une desserte de ce futur quartier doit pouvoir être envisagée en s'appuyant sur des voiries existantes et non par la création de nouvelles voies empiétant sur des terres agricoles, tout en y intégrant, évidemment, des itinéraires cyclables appropriés.

Enfin VeloBuc souhaite profiter de cette contribution pour revenir sur l'étude de besoin en terme de stationnements pour vélos qui reste encore à améliorer en plusieurs endroits de la ville, avec notamment l'exemple emblématique concernant le besoin en stationnement autour de l'Espace Pyramide et du Théâtre des Arcades qui est très insuffisant lorsque des événements ont lieu. Nous espérons que cette étude fera bien partie du Plan Vélo dont le résultat est attendu très bientôt.